



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-94297>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **24-94297**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-80466

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour des missions de diagnostics dans les bâtiments et locaux communaux.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre porte sur : 1) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des missions relatives aux repérages amiante et plomb dans les peintures au sein des bâtiments communaux et les dossiers technique amiante (DTA), 2) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des diagnostics techniques immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage d'habitation, 3) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des diagnostics techniques immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage autre qu'habitation. La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1° et L.2120-1-2°, R.2123-1-1° et suivants du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande régi en applications de l'article R2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique avec un montant maximum annuel pour chacun des lots fixé en valeur comme suit : Lot n°1 : montant maximum annuel fixé à 60 000 € HT, Lot n°2 : montant maximum annuel fixé à 7 000 € HT, Lot n°3 : montant maximum annuel fixé à 6 500 € HT. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 1 an à compter de la date de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois, tacitement, par période de 1 an. Sa durée ne pourra donc excéder 3 ans. Les délais d'exécution pour chacun des lots sont les suivants - Lot

n°1 : Les interventions sur site devront être exécutées dans les 15 jours ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande. Les rapports devront être remis à la collectivité dans les 15 jours ouvrés maximum suivant la fin de l'étude sur site. Lot n°2 : Les interventions sur site devront être exécutées dans les 15 jours ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande. Les rapports, dossiers et différents diagnostics-.

Section 4 - Informations rectificatives

- Modifications apportées à l'article 5-3-1 du Règlement de la Consultation relatives aux certifications à fournir à la remise des offres pour le lot 1 : POUR LE LOT N°1 - Certificats de compétence avec mention émis par un organisme certificateur agréé par le COFRAC pour les opérateurs effectuant les interventions spécifiques amiante(1), - Certificats de compétence émis par un organisme certificateur agréé par le COFRAC pour les opérateurs effectuant les interventions spécifiques plomb(1), - Attestation d'accréditation COFRAC ou équivalent pour les laboratoires en charge des analyses amiante et plomb(1), POUR LE LOT N°2 - Certificat de compétence pour chaque « diagnostic immobilier logement d'habitation » : amiante, plomb, performance énergétique (DPE), attribué par un organisme de certifications accrédité COFRAC (1), POUR LE LOT N°3 - Certificat de compétence pour chaque « diagnostic immobilier bâtiments à usage autre que d'habitation » (amiante, plomb, DPE locaux commerciaux, ...), attribué par un organisme de certifications accrédité COFRAC(1),

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/08/2024